



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte sur la santé mentale des étudiants

Question écrite n° 35156

Texte de la question

Mme Michèle de Vaucouleurs attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de la mise en place d'un accompagnement pour garantir la santé mentale des étudiants, dans une période où la crise sanitaire renforce les préoccupations. De nombreux sondages et études indiquent que les jeunes sont l'une des populations les plus à risque de souffrir de détresse psychologique ou d'avoir des pensées suicidaires. La période de confinement liée au covid-19 a fragilisé la santé mentale des étudiants ; près des trois quarts d'entre eux déclarent avoir été affectés au niveau psychologique, affectif ou physique selon une enquête réalisée pour la FAGE par l'institut IPSOS en juillet 2020. Le service d'écoute français *Nightline*, dédié aux étudiants, a publié le 16 novembre 2020 un rapport sur les moyens accordés à la santé mentale étudiante relevant l'équivalent temps plein travaillé (ETPT) de psychologues au sein de services de santé dans des établissements en France, donné comme 25 fois inférieur aux recommandations internationales, soit un ETPT pour 29 882 étudiants contre 1 ETPT pour 1 500 étudiants recommandé. L'annonce de M. le Premier ministre concernant le recrutement de 1 600 référents supplémentaires dans les Crous, travaillant à repérer les jeunes dans des situations d'isolement et de mal-être, ne peut constituer la seule réponse à la détresse psychique des étudiants, laquelle ne se limite pas à la période d'urgence sanitaire actuelle. Les différents rapports comme celui de *Nightline* préconisent l'augmentation des financements pour les universités dans le but de recruter des psychologues et de former les équipes administratives en vue d'accompagner les étudiants. Elle l'interroge donc sur les intentions du Gouvernement pour répondre à la crise de la santé mentale étudiante par l'amélioration de l'accompagnement et de la prise en charge au sein des universités françaises.

Texte de la réponse

La santé mentale des étudiants est une absolue priorité de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui a tenu à renforcer son suivi sur tous ses aspects : prévention, repérage, accompagnement et soin. La crise sanitaire a fortement impacté la santé mentale des étudiants, comme ont pu le mesurer les différentes enquêtes réalisées sur les effets des confinements. En 2020, deux enquêtes permettent d'approcher cette situation : celle de l'observatoire de la vie étudiante et l'étude sur les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, menée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), la conférence des présidents d'université (CPU) et l'association des directeurs des services de santé universitaires. Les services de santé universitaires témoignent par ailleurs d'une augmentation de la demande d'accompagnement en santé mentale et de délais allongés pour la satisfaction des rendez-vous. Rappelons qu'en 2019, avant la crise, ils ont assuré 550 000 consultations et examinent l'état psychologique de l'étudiant dans 95 % des examens de santé réalisés. Ils offrent des consultations de psychiatrie, de psychologie, d'écoute et ont construit des partenariats riches et variés avec des acteurs territoriaux sur le champ de l'accompagnement et du soin. Depuis le début de la crise du covid-19, la mobilisation n'a cessé de se renforcer. Les 48 services de santé qui ont répondu à l'enquête menée en 2020 proposent des consultations de médecine, ils disposent de 325 médecins, 262 personnels infirmiers, 134 psychologues et 59 assistantes sociales. A cela s'ajoutent des dentistes, sages-femmes, des

chargés de prévention, chargés de projets ou étudiants pairs dédiés à la santé des étudiants. La conférence de prévention étudiante, instance de concertation créée par la loi n° 2018-166 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants en 2018 a réuni l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et de la santé des étudiants pour une conférence exceptionnelle dédiée à la santé mentale novembre 2020. Elle a travaillé sur les axes de réflexion suivants : - Comment améliorer le repérage des étudiants en situation de souffrance ? - Comment rendre plus lisible et visible l'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale ? Plus de 80 acteurs représentant les étudiants, les services de santé, les établissements, les mutuelles, les associations ont émis des préconisations sur ces thématiques. La nécessité de la prévention et du repérage sont soulignés et les actions déployées par les services de santé pour renforcer la résistance au stress et le repérage par des étudiants « pairs » formés spécifiquement qui orientent l'étudiant en souffrance vers le service de santé sont soulignées. Le déploiement des premiers secours en santé mentale se généralise au niveau national. De nombreux partenariats, notamment avec des établissements hospitaliers, des associations, des CMP, permettent également de mieux répondre aux besoins des étudiants. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur finance des associations dont Nightline, que vous citez en référence et les mutuelles étudiantes qui mènent des études et des actions de prévention propres sur le champ de la santé mentale. Le financement de Nightline a été revu à la hausse pour 2020. Les actions menées par ces partenaires font l'objet d'un rapport annuel transmis au ministère par les acteurs. Afin de renforcer cet accompagnement, le Gouvernement a également souhaité doubler l'accompagnement par des psychologues et recruter 60 postes de travailleurs sociaux jusqu'à la fin de l'année 2021. La ministre a également tenu à soutenir la prévention par les pairs par le recrutement de 1 600 référents en cité U et de 20 000 étudiants tuteurs, qui sont autant de points de contact avec les étudiants, à même de les orienter vers les services compétents ou en cas de nécessité donner l'alerte. Le Président de la République a également annoncé, le 21 janvier dernier, la mise en place, dès le début du mois de février, d'un accompagnement psychologique pour les étudiants qui en expriment le besoin. Tout étudiant ressentant un mal-être pourra ainsi consulter un psychologue, dans le cadre d'un parcours de soins, sans avance de frais pour trois consultations. Si cela ne suffit pas, l'étudiant sera bien sûr accompagné par d'autres dispositifs. Tous les étudiants peuvent être bénéficiaires, grâce notamment à la coordination territoriale de cet accompagnement psychologique. Rappelons enfin que le constat ne peut se résumer au nombre de psychologues ou de psychiatres par étudiant. C'est pourquoi une réflexion qualitative globale est menée par le ministère en lien avec ses partenaires et la direction générale de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle de Vaucouleurs](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35156

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9376

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1717